

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-364-1927 promulguant le décret du 21 janvier 1927 modifiant les décrets des 1^{er} août 1921 et 21 février 1924 réorganisant les cadres des personnels de l'agriculture et des services vétérinaires aux colonies.

n° 01-364-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 mars 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dénommations chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 21 janvier 1927 modifiant les décrets des 13 août 1921 et 21 février 1924 réorganisant les cadres des personnels de l'agriculture et des services vétérinaires Aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis. revêtu exécuté selon ses forme et teneur le décret du 21 janvier 1927 modifiant les décrets des 1^{er} août 1921 et 21 février 1924, réorganisant les cadres des personnels de l'agriculture et des services vétérinaires aux colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

CHAPON-BAISSAC.